

Nouveauté : aides à la rénovation, le passage par l'Opération Rénovée désormais obligatoire

- Habitat
- Publié le jeudi 12 mars 2026

Depuis 14 ans, l'agglomération soutient les propriétaires dans leur projet de rénovation, qu'il s'agisse de réduire leur consommation d'énergie ou d'adapter leur logement aux besoins liés à l'âge et au handicap. Le service Opération Rénovée informe et conseille notamment sur les aides nationales de l'Anah et leurs modalités d'obtention.

Demande de subventions : une nouvelle étape obligatoire

Depuis fin février et la réouverture du guichet Ma Prime Rénov', tous les demandeurs de subventions Anah (Agence nationale de l'habitat) ont l'obligation de passer par un Espace Conseil France Rénov' avant de déposer une demande d'aide à la rénovation. Une mesure qui devrait permettre de lutter contre la fraude. Sur le territoire de l'agglomération, l'Opération Rénovée est l'unique Espace Conseil France Rénov' habilité à réaliser ce rendez-vous et délivrer une attestation, quelles que soient les ressources du foyer.

[Opération Rénovée](#)

[Habitat](#)

Informations complémentaires

Contact

[Opération Rénovée](#)

- [02 97 60 42 55](tel:0297604255)
- [Contacter](#)